



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER
DU MARDI 28 FEVRIER 2023

L'an 2023 et le 28 février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de PAIN CLAUDE Maire

Présents : Mmes : BORÉ CATHERINE, DELOUZILLIERES MARTINE, FLORENCE ALINE, GOUBIN ALEXANDRA, GOULESQUE CELINE, GUENAUULT NATHALIE, MECHIN MARIE-ODILE, PAIN CLAUDE, MM : FERMENT JEROME, GROUSSET FRANCIS, NEMMES MICHAEL, PELICOT JOEL, QUITTET LAURENT, SABATIER MARC

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOREAU CATHERINE à M. GROUSSET FRANCIS, MM : LECAMP FABRICE à Mme PAIN CLAUDE, MENARD ERIC à Mme BORÉ CATHERINE, ROBBE BASILE à Mme GOUBIN ALEXANDRA

Excusé : M. CORNUAULT PATRICK

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 14

Désignation du secrétaire de séance : Mme BORÉ CATHERINE

Le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023 soumis à l'approbation par Madame le Maire, est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Nomination d'un secrétaire de séance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2023

I. FINANCES

- Demandes de subvention auprès de l'ANS et de la Région pour le projet du Pumptrack

II. AFFAIRES GENERALES

- Adhésion de principe au service d'intérim territorial du CDG 37
- Approbation de la Charte de l'arbre

III. INFORMATIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

IV. QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATION N°2023_009 DEMANDES DE SUBVENTION POUR LE PUMPTRACK AUPRES DE L'ANS ET DE LA REGION

Madame le Maire propose à nouveau de solliciter une subvention auprès de l'ANS (Agence Nationale du Sport) pour mener à bien le projet du Pumptrack et de faire également une demande auprès de la Région au titre du CRST (Contrat Régional de Solidarité Territorial).

Plan de financement prévisionnel

Dépenses HT		Recettes HT	
construction du pumptrack	67759 €	subvention de l'A.N.S maximum	40655 €
		subvention CRST	13551€
		autofinancement	13553€
TOTAL	67759 €	TOTAL	67759 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'autoriser Madame le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport concernant le projet de construction du Pumptrack.
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la Région au titre du CRST.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

Arrivée de Nathalie GUENAUT

DELIBERATION N°2023_010 : ADHESION DE PRINCIPE AU SERVICE D'INTERIM TERRITORIAL DU CDG 37

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et établissements publics peuvent faire appel aux services du Centre de gestion pour mettre des agents territoriaux à leur disposition pour :

- Remplacer des agents momentanément indisponibles ;
- Effectuer des missions temporaires ;
- Effectuer des missions permanentes à temps complet ou non complet ;
- Pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire.

En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux et par convention.

Par délibération en date du 30 mars 1987, le CDG37 a décidé de la mise en place d'un service de renfort et de remplacement à destination des collectivités et établissements publics du département d'Indre-et-Loire au titre des missions facultatives afin de répondre à leurs attentes dans ce domaine.

Pour assurer la continuité du service, Madame le Maire propose d'adhérer aux services de la Mission d'intérim territorial mis en œuvre par le CDG37 et présente la convention cadre à partir de laquelle les demandes de dispositions de personnel à titre onéreux pourront être adressées au CDG37.

Pour rappel, l'adhésion au service est gratuite.

Seules les interventions éventuelles de personnels gérés et rémunérés par le CDG37 induisent une participation financière, le temps de leur mission, selon les tarifs en vigueur au moment de la mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L332-13, L332-14, L332-23, L334-3L452-30, L452-40 et L452-44,

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG37 en date du 30 mars 1987 relative à la mise en place d'un service de renfort et de remplacement à destination des collectivités et établissements publics du département d'Indre-et-Loire au titre des missions facultatives.

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG37 en date du 8 novembre 2022 fixant les tarifs de recours au service de renfort et de remplacement,

Considérant que pour assurer la continuité du service, Madame le Maire propose d'adhérer au service d'Intérim territorial mis en œuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire

EMET un avis favorable de principe pour le recours au service de remplacement et de renfort proposé par le CDG37,

APPROUVE le projet de convention cadre susvisée tel que présenté par Madame le Maire,

AUTORISE Madame le Maire ou son délégué à signer ladite convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire, ainsi que les documents y afférents,

AUTORISE Madame le Maire à faire appel, le cas échéant, au service d'Intérim territorial du CDG37, en fonction des nécessités de services,

DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à disposition de personnel par le CDG37, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

DELIBERATION N°2023_011 : APPROBATION DE LA CHARTE DE L'ARBRE

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu la Charte de l'Arbre annexée à la présente délibération ;

Considérant, que les arbres sont nos alliés précieux pour diminuer l'effet d'îlot de chaleur urbain ;

Considérant qu'il est nécessaire au vu des enjeux climatiques et de préservation de biodiversité d'adopter la stratégie éviter-réduire-compenser (ERC) pour les arbres de la ville ;

Considérant que la pérennité de ce patrimoine est directement impactée par les pratiques de gestion qui lui sont appliquées ;

Considérant qu'il convient d'encourager l'ensemble des acteurs intervenant sur ou à proximité des arbres, mais également les habitants, à adopter des pratiques respectueuses de ce patrimoine ;

Considérant, qu'en ce sens, la Charte de l'Arbre constituera un référentiel de bonnes pratiques pour une gestion durable de ce patrimoine ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- **d'approuver** la Charte de l'Arbre annexée à la présente délibération.
- **d'autoriser** Madame le Maire, ou son représentant délégué, à signer cette charte.

Points évoqués : le recensement des essences sera fait soit par la collectivité soit par un prestataire. L'identification des espaces boisés concernera-t-il également les terrains privés ?

INFORMATIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

Réunion PLUi

Après un premier échange avec le cabinet chargé d'élaborer le PLUi, une réunion communautaire a eu lieu avec la présentation d'un diagnostic sur les 19 communes : atouts et attraits du territoire. Un autre diagnostic, cette fois, foncier, est prévu pour le 18 avril, les communes auront jusqu'au 5 mai par la suite, pour répondre à un questionnaire. Madame le Maire fixe d'ores et déjà une réunion le 3 mai à 20h30, d'une durée d'environ 1 heure pour échanger sur les retours à faire au cabinet d'urbanisme.

Commission Voirie

Monsieur Francis GROUSSET propose de fixer une commission voirie le 15 mars à 20h30, des devis complémentaires sont arrivés dernièrement.

Comité de pilotage de la station d'épuration

Une réunion a eu lieu le 14 février dernier avec le prestataire VEOLIA pour faire le point sur l'année 2022 et les besoins en travaux. Le 1^{er} rapport annuel sera diffusé en mai 2023.

La prochaine commission patrimoine aura lieu le 8 mars à 20h30.

Economie

Madame GUENAUULT Nathalie a reçu un mail de Madame ATRI, du département, qui a fait une relance concernant l'aide énergie aux petites entreprises, pour cela une attestation est à compléter jusqu'au 31 mars 2023.

Commission Sports, Associations et Cohésion Sociale

La prochaine commission aura lieu le 1^{er} mars à 20h30

Madame Alexandra GOUBIN et Monsieur Patrick CORNUAULT ont également rencontré 3 membres de la Belle Epoque le 22 février dernier. Ils ont remis les clés, les chèquiers, les papiers et la sonorisation. Madame HERVAGAUULT et Madame HALLIER sont d'accord pour attendre l'été pour laisser le temps à Monsieur Patrick CORNUAULT de voir si l'association peut reprendre.

Commission bâtiments

Une réunion est à prévoir, Monsieur Michaël NEMMES a demandé des premiers devis pour la réhabilitation de la grange place de la Chapelle (isolation, murs, sol), il faut compter environ 80 000 euros de travaux.

Commission École Enfance Jeunesse : une réunion est fixée le samedi 4 mars à 9h30 pour organiser les projets 2023

Le compte-rendu des Conseil Municipal des Enfants et Conseil des Jeunes envoyés aux conseillers municipaux.

L'ANVAL : réunion du comité syndical les 9 et 24 mars pour le budget. Madame Nathalie GUENAUULT en profite pour demander s'il serait possible de diffuser une information aux riverains concernés sur la manière d'entretenir les rivières.

DIVERS

Médaille de l'ordre du mérite

Madame Marie PELICOT recevra une distinction le 4 mars prochain au foyer à 18h30, pour la bonne gestion pendant la crise sanitaire. Madame le Maire précise qu'elle ne pourra pas y assister, Madame Alexandra se propose de s'y rendre.

Accident de chasse sur la commune

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un accident de chasse n'impliquant qu'une seule personne, a eu lieu le dimanche 26 février, à la Borde. Il s'agit d'un homme âgé de 85 ans, un chasseur de longue date, ses jours ne sont pas en danger à ce jour.

Commerces

- Le fonds de commerce est en vente, les anciennes gérantes de l'épicerie de Cérelles seraient intéressées via l'association « 1000 cafés » qui se positionnerait pour ouvrir un restaurant/épicerie.
- 3 orthophonistes vont s'installer dans les locaux de la Nicollerie.
- 1 projet de camping (6 emplacements), rue des Caves, est en cours, le pétitionnaire doit faire les démarches administratives.

SATESE 37

Le prochain comité syndical du SATESE aura lieu 13 mars 2023. Monsieur PELICOT Joël précise également que le SATESE fêtera ses 50 ans le 5 octobre 2023, événement auquel tous les maires du département seront invités.

Pôle Nord Entreprises

Mesdames Martine DELOUZILLIERES et Aline FLORENCE ainsi que Monsieur Joël PELICOT ont assisté à l'assemblée générale de l'association Pôle Nord Entreprises. Cette dernière peut financer une partie des projets et voyages des écoles situées sur Tours nord et aux alentours.

Commission SEVESO II : Michaël NEMMES a assisté à la commission de suivi de sécurité du site Socagra/ De Sangosse , à la Préfecture, dans le cadre des sites SEVESO II, où ils ont dressé un bilan du suivi et des interventions réalisés.

L'UFEN

L'Union Française des Energies Nouvelles a proposé, gratuitement, des douchettes et robinets thermostatiques pour les bâtiments de la commune (école, ALSH, centre technique, logements communaux...) et nous avons déjà reçu les douchettes.

Prochain conseil municipal le 27 mars 2023

Séance levée à : 21h35

Signature du Secrétaire de séance :

Catherine BORÉ



Signature de Madame le Maire

Claude PAIN



